Informations de base	
2010/2312(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur le soutien à apporter au renforcement de l'interdiction par l'Union européenne de l'enlèvement des nageoires de requins **Subject** 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2010	Décision du Parlement	T7-0497/2010	Résumé
16/12/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2312(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0497/2010	16/12/2010	Résumé

Déclaration sur le soutien à apporter au renforcement de l'interdiction par l'Union européenne de l'enlèvement des nageoires de requins

2010/2312(DCE) - 16/12/2010 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une Déclaration sur le soutien à apporter au renforcement de l'interdiction par l'Union européenne de l'enlèvement des nageoires de requins.

Le Parlement note que la pratique de l'enlèvement des nageoires est un gaspillage qui donne lieu à une réduction extrême des populations de requins, déjà caractérisées par une croissance lente. Un tiers des espèces de requins relevées en Europe sont menacées d'extinction.

Il est rappelé que le Parlement a demandé en 2006 à la Commission de remédier aux failles constatées dans l'interdiction de l'enlèvement des nageoires imposée par l'Union européenne, qui est la moins stricte du monde.

La plupart des scientifiques et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) recommandent que les requins soient débarqués avec leurs nageoires naturellement attachée.

Eu égard à ces considérations, la Commission est invitée à **remettre une proposition visant à interdire l'enlèvement des nageoires de requins** à bord des navires d'ici au deuxième anniversaire du plan d'action communautaire pour la conservation et la gestion des requins en février 2011.